

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2427

commission principale : développement économique

objet : **Val de Saône - Animation économique de la conférence des maires - Convention avec le syndicat Saône-Mont d'Or - Avenant n° 1 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques et, ce, pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (associations, syndicat intercommunal) en accord avec les élus locaux afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférences des maires).

Le cadre du partenariat avec le syndicat Saône-Mont d'Or

Dans ce cadre et en vertu de la délibération en date du 23 février 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre le syndicat Saône-Mont d'Or sur le territoire de la conférence des maires val de Saône.

Ce partenariat, démarré en 1999, a pris forme d'une convention triennale à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par le syndicat Saône-Mont d'Or et approuvé par la Communauté urbaine.

Le bilan de l'année 2004

Le programme d'actions mis en œuvre en 2004 par le syndicat Saône-Mont d'Or a permis de développer les actions suivantes :

- constitution d'un fichier d'entreprises et de fonciers et immobiliers disponibles partagé par les acteurs économiques du territoire (CCIL, Communes),
- contribution à la mise en place d'un agenda 21 à l'échelle du val de Saône,

- mise en place de comités techniques avec l'ensemble des partenaires économiques du territoire permettant d'échanger sur les dossiers économiques,
- contribution à la requalification de la zone d'activités Lyon nord : rencontre des entreprises concernées par ce projet,
- appui aux entreprises dans leurs projets de développement ou restructuration,
- information des salariés d'entreprises sur les risques industriels,
- diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : espace numérique entreprises, portail économique...,
- implication dans le réseau local d'insertion du val de Saône.

Le programme d'actions 2005

Pour l'année 2005, le syndicat Saône-Mont d'Or, en accord avec la Communauté urbaine, propose le programme d'actions suivant :

- développement des contacts entreprises : rencontre des entreprises, création de document de présentation de l'offre de service collectivités,
- mise en place d'actions collectives pour le soutien aux entreprises sur la conférence des maires val de saône : gestion collective des déchets, sécurité dans les zones d'activités...,
- création et suivi du réseau des acteurs économiques sur la conférence des maires : comités techniques,
- développement du dispositif Pacerel à l'échelle de la conférence des maires,
- diffusion et contribution des outils communautaires à destination des entreprises (espace numérique entreprises, portail économique),
- connaissance et implication dans le réseau local d'insertion par l'économie.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 77 800 € (22 % de ce montant est apporté par le Conseil régional *via* le contrat d'agglomération) au syndicat Saône-Mont d'Or pour l'année 2005, ce qui correspond à 100 % du financement de cette mission d'animation économique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation au syndicat Saône-Mont d'Or, forfaitaire non révisable de 77 800 € pour l'exercice 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention avec le président du syndicat Saône-Mont d'Or.

3° - La dépense correspondante de 77 800 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - compte 657 350 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,